

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 94-1029/PR autorisant la création d'une caisse d'avance au profit du comité national du plan ORSEC.

n° 94-1029/PR

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

5 décembre 1994

Numéro JO

n° 22 du 15/12/1994

Date du numéro

15 décembre 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est créé au bénéfice du comité national du plan ORSEC une caisse d'avance d'un montant de 500.000 FD (cinq cent mille francs Djibouti). Cette caisse est mis à la disposition du comptable régisseur du district de Djibouti destinée à faire face aux menues dépenses (alimentation, petit matériel, etc...). Le montant de cette caisse d'avance est renouvelable en fonction des dépenses effectuées.